



L'ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE

Pour la Défense des Droits des Arméniens d'Arménie Occidentale

Vous invite à participer à une conférence sur le thème

LA DECISION DU JUGE DES REFERES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE ET SES CONSEQUENCES JURIDICTIONNELLES.

L'ARMENIE OCCIDENTALE ET LE DROIT INTERNATIONAL « ETAT DES LIEUX »

LE VENDREDI 07 JUIN 2013 à 19H30

Avec la participation de

Maître Philippe KRIKORIAN

Avocat au Barreau de Marseille

et de

Monsieur Arménag APRAHAMIAN

Président du Conseil National d'Arménie Occidentale

A la Maison Arménienne de la Jeunesse et de la Culture de Marseille

12-14 rue Saint Bazile 13001

Metro/Tram Réformés – Marseille - Canebière, Parking Gambetta

Entrée libre

Renseignements et réservations à haybachdban@wanadoo.fr -

Tél. : 06.03.29.89.98

La conférence sera suivie d'un cocktail

<http://www.western-armenia.eu/news/index.htm>

Արևմտեան Հայաստանի Ազգային Խորհուրդի Ներկայացուցչություն Ֆրանսա
Représentation en France du Conseil National d'Arménie Occidentale

BP 61

92224 BAGNEUX CEDEX – France

E-mail : haybachdban@wanadoo.fr